



ACCORD MESURES SOCIALES 2018

26 février 2018

Plusieurs revendications, portées par l'UNSA RATP, prises en compte !

Comme presque chaque année dorénavant, une négociation s'est déroulée entre l'Entreprise et les organisations syndicales afin d'envisager des améliorations de notre « Contrat Social ». Plusieurs revendications, portées par l'UNSA RATP, ont été prises en compte.

13ème mois

Dès 2018, le 13ème mois versé sera calculé par rapport au coefficient atteint par chaque agent au 1er novembre de l'année en cours (prise en compte passage de niveau ou promotion en cours d'année. Il n'y aura plus d'abattements pour absences maladie ou grève. Seules les indisponibilités sans solde supérieures à 1 mois seront défalquées (mise à pieds, congés sans solde).

POUR

Intégration partielle de primes dans le salaire statutaire

- Environ 20 euros (3 points) sur la prime emploi des opérateurs seront soumis à pension : ils compteront pour la retraite. C'est un premier pas.
- De même, trois points sur la prime de responsabilité des encadrants seront également soumis à pension et compteront pour la retraite.

BIEN MAIS INSUFFISANT

Prime Dimanches et Jours fériés

L'UNSA RATP a déposé une Alarme Sociale fin 2017 pour revendiquer une revalorisation de la prime DJF, notoirement insuffisante pour compenser cette contrainte de service public. Dans les réseaux provinciaux, la compensation est bien plus forte. Cette revendication a été entendue.

Depuis 2009, la prime maximale est atteinte à partir du 18ème dimanche et jour férié compris. Par étape, la prime maximale sera atteinte en 2020 dès le 12ème.

POUR

Abonnements SNCF

Aujourd'hui, les agents demeurant en dehors de la zone « Pass Navigo » se voient rembourser 50% de leur abonnement SNCF (Code du Travail).

Dès le 1er janvier 2018 (rétroactif) ce remboursement est porté à 75%.

Cette mesure concerne environ 600 agents. D'ore et déjà, l'UNSA RATP revendique la prise en charge à hauteur du Pass Navigo (90%).

POUR

Absences pour enfant malade

Ce que l'on appelait les « soins enfants » !
Chacun se souvient du mauvais coup imposé aux agents féminins ou parents isolés par la RATP au nom de « l'égalité de traitement » !
L'UNSA RATP avait alerté sur les problématiques particulières des parents isolés. Cette alerte est aujourd'hui prise en compte. Ce premier pas appelle de futures améliorations !

Ce qui est obtenu pour les parents isolés :

- 4 jours de « soins enfants » pour un ou deux enfants (au lieu de deux),
- 8 jours de « soins enfants » à partir du troisième (au lieu de deux aujourd'hui !)

POUR !

Accompagnement des salariés

Divers évènements peuvent provoquer de graves préjudices ou de lourdes problématiques dans la vie des salariés (décès, divorce, catastrophe naturelle, accident de la vie...) L'Entreprise propose de lancer une négociation afin d'envisager divers dispositifs permettant de venir en soutien aux agents en de telles circonstances (fourniture de services, aide juridique, conseils d'avocats, etc).

POUR !

Dispositif IMPA

Ce dispositif mis en place voilà plusieurs années à la demande de **L'UNSA RATP** permet de vérifier le maintien du pouvoir d'achat de chaque salarié par un calcul sur quatre années. Tous les ans, jusqu'à plus de 200 agents perçoivent une indemnité compensant leur perte de pouvoir d'achat constatée (notamment les agents en fin de grille).

POUR

L'UNSA RATP, à l'origine de plusieurs des mesures actées dans l'Accord, a signé cet Accord Social qui, comme les précédents, améliore le « *Contrat Social* » proposé par l'Entreprise à ses salariés.

Pour autant, nombre de nos revendications restent sans réponses :

- La Mairie de Paris a accentué sa politique de lutte contre le non-paiement du stationnement. Beaucoup d'agents se retrouvent ainsi en difficulté. L'Entreprise doit apporter des réponses afin que ses agents ne viennent pas travailler dans la crainte de repartir avec plusieurs PV journaliers !
- La Ville de Paris interdira les véhicules vignetés 4 et 5 dès 2019. La RATP doit proposer un prêt auto spécifique pour les agents concernés qui ne pourront plus venir à Paris dès l'année prochaine !
- La prime panier actuelle, versée aux agents, est trop restrictive dans ses horaires. Plusieurs milliers d'agents qui ne peuvent se restaurer du fait de leurs horaires de travail, ne touchent rien ! **L'UNSA RATP** prône l'équité entre les salariés face à l'impossibilité de se restaurer. Autre alternative, la RATP peut leur fournir des Chèques Déjeuner !
- Depuis 2007, la prime de départ « Indemnité Départ en Retraite » n'a pas évolué. Beaucoup d'entreprises proposent beaucoup mieux ! **L'UNSA RATP** revendique l'amélioration du dispositif !
- La future Loi Mobilité prévoit des dispositions en faveur des déplacements en vélo. La RATP doit montrer l'exemple en la matière et acter un dispositif pour les agents qui viennent ainsi au travail !
- L'amélioration du dispositif "Dimanches et Jours Fériés" (DJF) était attendue ! Le progrès reste insuffisant avec un montant maximal bien en deça de ce qui est versé en province. **L'UNSA RATP** poursuivra ses efforts pour que la prime DJF soit revalorisée, **ainsi que la prime "Réveillon" !**